

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le trois juin deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération
N°2024CM25**

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Isabelle, CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Rosanna GILLET.

Étaient excusés : Mmes Mrs Alain COQUERELLE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Betty BEN, Delphine MICELLI, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs : Mr Alain COQUERELLE à Mme Isabelle VANELLE
Mme Annick SAVOLDELLI à Mme Nicole CHASTENEZ
Mme Claudie MARTEL à Mr Philippe SCAILLIEREZ
Mme Betty BEN à Mr Roland JOLY
Mme Delphine MICELLI à Mr Johny GLAVIEUX

Madame Isabelle VANLANDE est élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les éléments suivants :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine a mis en place les contrats de ville destinés à définir les axes d'interventions permettant d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Initialement prévus pour une durée de 6 ans, les contrats de ville sont arrivés à échéance au 31 décembre 2023.

Par décret 2023-1314 du 28 décembre 2023, paru au journal officiel le 29 décembre 2023, les délimitations des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été arrêtés. 16 quartiers répartis sur 19 communes de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane ont été retenus.

En complément des quartiers prioritaires définis par l'état, la CABBALR a proposé, comme ce fut le cas lors de la précédente contractualisation, la reconnaissance de quartiers en géographie d'intérêt communautaire, quartiers présentant les mêmes critères de niveau de revenu mais n'atteignant pas le seuil de des 1000 habitants. 9 quartiers en géographie d'intérêt communautaire ont été retenus.

Approbation du contrat de ville « engagements quartiers 2030 » et de la convention d'application communale

Convocation du
3 Juin 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Ces quartiers d'intérêt communautaire pourront bénéficier, au même titre que la géographie de l'état bénéficiaire des dispositifs intercommunaux tels que les fonds de concours Politique de la Ville et le fonds de cohésion sociale. Une réflexion sera engagée pour y conforter les dispositifs de réussite éducative et d'éducation artistique.

Au terme d'un travail de réflexion avec les élus, les habitants, les associations et partenaires, sur la base du projet de territoire, de la feuille de route cohésion sociale, des ambitions de l'état et de l'évaluation du précédent contrat de ville, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane a élaboré le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » définissant 3 orientations stratégiques et structurantes à l'échelle de l'agglomération :

- Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles
- Des quartiers d'émancipation pour toutes et tous
- Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ce document cadre comprend :

- Des déclinaisons opérationnelles pour chacune de ces orientations
- Les modalités de la participation citoyenne, fondement de la politique ville
- Les modalités d'animation, de pilotage et de gouvernance du contrat de ville
- Le dispositif de suivi-évaluation.

Par délibération n° 2024/CC047 du 9 avril 2024 le conseil communautaire de la CABBALR a approuvé le contrat cadre de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Considérant que sur la base de ce contrat cadre une convention d'application communale doit être élaborée pour permettre une action au plus près des réalités et des besoins des quartiers, Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » et la convention d'application communale ci-annexée

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le document cadre du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane.
- APPROUVE la convention d'application communale pour le quartier renaissance, ci-annexée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à les signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.



quartiers2030



Contrat de ville “Engagements Quartiers 2030” :

Convention d’application communale



Commune de Labourse

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024



ID : 062-216204800-20240612-2024CM25-DE

Sommaire

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| Préambule | 4 |
| Projet de quartier « Renaissance » | 5 |
| Cartographie | 5 |
| Portrait statistique | 6 |
| Les « irritants » : principales problématiques à traiter sur le quartier | 6 |
| Les « opportunités » : atouts et ressources sur lesquelles on pourra s'appuyer | 6 |
| Les enjeux prioritaires pour la commune sur le quartier | 6 |
| Objectifs poursuivis sur le quartier | 7 |
| Organisation et pilotage local | 11 |
| Modalités de pilotage communal | 11 |
| Modalités d'animation du partenariat | 11 |
| Modalités d'animation citoyenne | 11 |
| Les signataires | 12 |

Préambule

Sur la CABBALR, **25 quartiers présentent des fragilités socio-économiques plus élevées que le reste du territoire**. 16 quartiers denses et présentant un taux de pauvreté important, répartis sur 19 communes, ont été définis par l'Etat comme **“quartiers prioritaires pour la politique de la ville”** (QPV) et 9 territoires vulnérables, plus petits et moins denses mais présentant aussi des fragilités plurielles, ont été définis comme **“quartiers d'intérêt communautaire”** (QIC) par la CABBALR.

La **politique de la ville** vise à réduire cet écart de revenu entre les quartiers prioritaires, et à améliorer le quotidien des habitants en mobilisant un ensemble de partenaires : l'État, les Collectivités (CABBALR, Villes, Département et Région), les acteurs des quartiers (bailleurs sociaux, associations, conseils citoyens, habitants) et les entreprises. Le principe de solidarité communautaire porté collectivement par les communes membres de la CABBALR tend également à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers d'intérêt communautaire.

Le **Contrat de ville “Engagements Quartiers 2030”** est l'espace commun à tous ces partenaires pour construire des solutions et des projets ensemble, activer des partenariats au bénéfice des habitants de ces quartiers populaires. Il définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions.

La **convention-cadre** du contrat de ville, co-construite et concertée avec les communes, partenaires, porteurs de projets et habitants du territoire, est le document qui définit les objectifs de la politique de la ville pour l'ensemble des quartiers de la CABBALR et l'organisation mise en place à l'échelle de l'agglomération pour atteindre ces objectifs.

La présente **Convention d'application communale** du contrat de ville s'applique uniquement à la commune et vise à présenter de manière précise et spécifique :

- Les quartiers concernés par la politique de la ville sur la commune
- Les objectifs spécifiques que souhaitent se fixer la commune et ses partenaires locaux pour répondre aux enjeux du quartier
- Les ressources dédiées à la politique de la ville sur la commune, et les modalités de pilotage communal du contrat de ville

Projet de quartier « Renaissance »

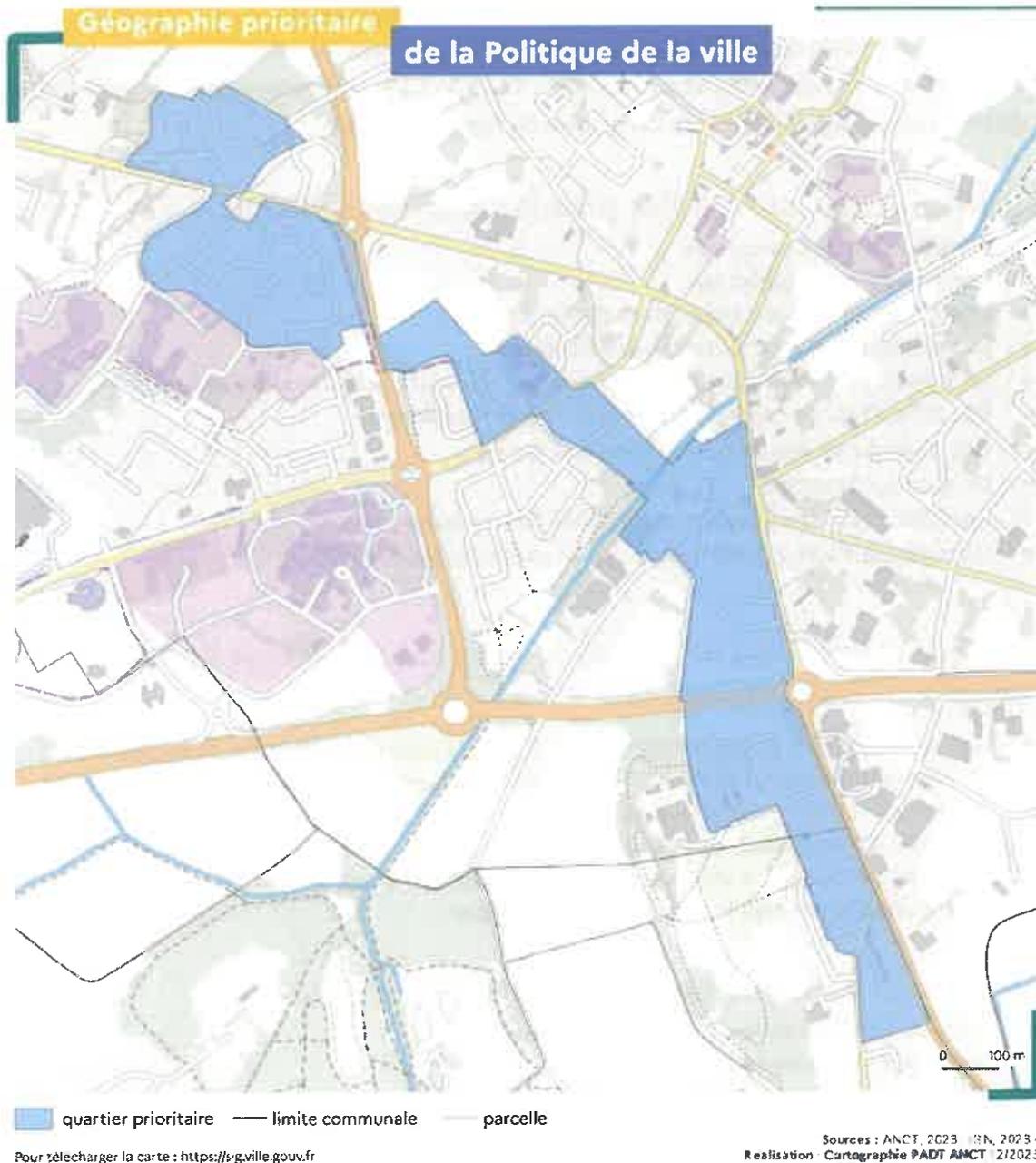
Statut : **Quartier prioritaire de la politique de la ville**

Code quartier : **QP 06 20 10**

Commune concernée : **Beuvry, Labourse**

Cartographie

(Périmètre 2024-2030)



Portrait statistique

(données sigville 2022 basées sur l'ancien périmètre)

Population : environ **1 600 habitants** (+600 par rapport à 2015).

Surface : **28 hectares**.

Taux de pauvreté : 37,9 % (18,8% sur l'ensemble de l'agglomération).

Part des - de 25 ans : 32,9 % (31% sur l'ensemble de l'agglomération).

Indice de positionnement social (IPS) des établissements scolaires où sont scolarisés les enfants du quartier : **86** (104 sur l'ensemble des établissements de l'agglomération).

Taux d'emploi des 15-64 ans : 46% (58,8% sur l'ensemble de l'agglomération).

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 41,1% (23,5% sur l'ensemble de l'agglomération).

Part du parc social : 68,6% (25,6% sur l'ensemble de l'agglomération).

Les « irritants » : principales problématiques à traiter sur le quartier

- Un isolement des personnes
- Une population vieillissante
- Une carence des liens/interactions parents-enfants
- Des jeunes et ados sans activité extra-scolaire
- Un manque d'intérêt pour les associations et structures existantes sur la commune
- Des difficultés liées au manque de diplôme et d'expérience
- Une absence de lieu de rencontre et d'échange
- Un quartier excentré
- Des difficultés liées à la monoparentalité (*mères isolées...*)
- Un manque d'intérêt pour les modes de garde des jeunes enfants

Les « opportunités » : atouts et ressources sur lesquelles on pourra s'appuyer

- Une dynamique associative riche au sein de la ville (*club des aînés, associations sportives...*)
- Un pôle culturel inauguré en 2023, véritable « tiers lieu » idéal pour créer du lien social
- Un club Ados ouvert par la ville en 2022
- Un projet de rénovation de l'habitat en cours...
- Un projet de création d'un espace public dans le quartier en cours...
- Un conseil citoyen déjà installé et très dynamique

Les enjeux prioritaires pour la commune sur le quartier

- Créer du lien parents/enfants autour des jeux
- Développer le dialogue et la médiation
- Organiser des rencontres intergénérationnelles
- Faire découvrir aux jeunes les activités existantes dans la commune (*sportives et culturelles*)
- Inciter les jeunes à y participer
- Tenir compte de leurs centres d'intérêts pour mettre en place des actions et des projets
- Relever les remarques pertinentes lors des rencontres
- Faire participer les habitants à l'aménagement du cadre de vie
- Expliquer et favoriser l'éco-citoyenneté
- Découvrir et bien comprendre les modes de garde des enfants

- Apprendre à prendre du temps pour soi (*esthétique, coiffure, activités sportives et culturelle...*)
- Encouragement au retour à l'emploi ou à intégrer une formation

Objectifs poursuivis sur le quartier

| ENJEU 1 : DES QUARTIERS ATTENTIFS AUX HABITANTS DES PLUS FRAGILES | | |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs de la stratégie intercommunale du Contrat de ville | | Objectifs opérationnels pour le quartier |
| Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services | Renforcer le repérage des publics éloignés du droit en particuliers | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des rencontres et des temps d'échange |
| | Faciliter l'accès aux soins aux ressources de première nécessité | <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser l'information de la mise en place par la CABBALR d'un bus santé pour les femmes et plus largement de ses actions autour de la santé (CISPA, conférences...) |
| | Accompagner les habitants dans les démarches administratives et numériques | <ul style="list-style-type: none"> • Création d'ateliers numériques au sein du pôle culturel en y associant nos partenaires « institutionnels » (Cabbalr, France Travail...) |
| Rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale | Garantir à tous l'accès à une alimentation saine et suffisante et sensibiliser aux enjeux de nutrition | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des conférences et des ateliers avec des professionnels de la santé, de l'environnement... |
| | Renforcer la prévention et l'accès aux soins, en particulier en matière de santé mentale et de conduites addictives | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions avec notre partenaire : l'association PREVENTION ARTOIS (PREVART) |
| | Promouvoir l'activité physique et les activités favorables au bien-être | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et encourager la découverte des associations (création d'un Pass-découverte, forum...) et les activités proposées par la ville (pôle culturel) |
| Prévenir les violences, accompagner les victimes | Lutter contre le harcèlement scolaire | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les projets scolaires en lien (conférence, interventions sur le temps scolaire, accompagnement des projets du corps enseignant...) |

ENJEU 2 : DES QUARTIERS D'ÉMANCIPATION POUR TOUS

| Objectifs de la stratégie intercommunale du Contrat de ville | | Objectifs opérationnels pour le quartier |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs | Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes au travers de la scolarité, de l'ouverture culturelle, du bien-être et des compétences psycho-sociales | <ul style="list-style-type: none"> Organiser des rencontres autour des jeux éducatifs pour aider les jeunes à découvrir et développer leurs compétences |
| | Développer l'accompagnement à la parentalité et conforter les parents dans leur rôle éducatif | <ul style="list-style-type: none"> Développer le dialogue parents/enfants et soutenir les parents pour l'aide aux devoirs |
| | Favoriser le dialogue et les continuités éducatives entre familles, établissements scolaires et acteurs de proximité | <ul style="list-style-type: none"> Aider les familles dans les démarches administratives et autres pour assurer la continuité du parcours scolaire |
| | Sensibiliser les familles aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité, dès le plus jeune âge | <ul style="list-style-type: none"> Organiser et accueillir parents/enfants à des ateliers « découvertes » |
| Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers | Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs | <ul style="list-style-type: none"> Stimuler la curiosité et faire découvrir les associations et structures existantes sur la commune |
| | Encourager la participation citoyenne et soutenir les initiatives | <ul style="list-style-type: none"> Développer les liens sociaux intergénérationnels |
| | Renforcer l'accompagnement éducatif et social des jeunes dans leur accès à l'autonomie | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir et rendre les jeunes acteurs de leur projet |
| | Sensibiliser les habitants aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité | <ul style="list-style-type: none"> Apprendre les éco-gestes |
| | Repérer et mobiliser les habitants sans emploi et sans formation | <ul style="list-style-type: none"> Démontrer l'importance d'occuper un emploi |
| | Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des habitants | <ul style="list-style-type: none"> Aider et accompagner dans les démarches |
| | Mettre en lien les acteurs économiques, sociaux et les structures d'insertion du territoire | <ul style="list-style-type: none"> Informier des dates et lieux des forums de l'emploi |

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Promouvoir l'éducation populaire, la citoyenneté et la vie associative à tous les âges de la vie | Susciter l'initiative citoyenne et l'envie de faire société | <ul style="list-style-type: none"> Encourager les habitants à œuvrer ensemble sur des actions pour le « bien-vivre » dans le quartier |
| | Structurer et accompagner les projets et la vie associative | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir leurs centres d'intérêts et accompagner à la réalisation du projet |
| | Faciliter le dialogue entre habitants et institutions | <ul style="list-style-type: none"> Développer la communication et le partage d'informations pour créer une relation de bon voisinage |
| Encourager l'esprit d'initiative des habitants des quartiers | Favoriser l'entrepreneuriat | <ul style="list-style-type: none"> Impliquer les habitants dans la réalisation de leurs projets |
| | Valoriser les compétences des habitants | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en avant leur savoir faire |

ENJEU 3 : DES QUARTIERS À L'ÉPREUVE DES TRANSITIONS

| Objectifs de la stratégie intercommunale du Contrat de ville | | Objectifs opérationnels pour le quartier |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique | Accompagner le renouvellement urbain et la transition écologique des quartiers | <ul style="list-style-type: none"> Démolition d'un bâtiment dégradé pour la création d'un espace public |
| | Développer l'offre de mobilité douce | <ul style="list-style-type: none"> Encourager l'utilisation des transports en commun |
| Associer les habitants aux transitions urbaines et environnementales | Favoriser la mixité sociale et accompagner les habitants dans leurs parcours résidentiels Associer les habitants à la fabrique des quartiers 2030 | <ul style="list-style-type: none"> Définir leurs priorités, leurs besoins en équipements sociaux, culturels et sportifs |
| | Sensibiliser les habitants à l'écocitoyenneté, la maîtrise budgétaire et la gestion de l'énergie | <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les habitants aux éco-gestes au quotidien Encourager les familles à réduire leur consommation d'énergie |
| Renforcer l'animation de proximité et la présence humaine | Dynamiser l'animation sociale dans les quartiers | <ul style="list-style-type: none"> Donner les moyens aux jeunes de mettre en place des activités |

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024



ID : 062-216204800-20240612-2024CM25-DE

**au sein des
quartiers**



Organisation et pilotage local

Modalités de pilotage communal

Un comité «cohésion sociale » avec un focus sur le quartier communautaire constitué :

- Du Maire,
- Des Adjointes
- De la Direction Générale des Services
- D'un ou deux représentants du CCAS
- De la référente « politique de la ville »
- Un représentant du Service Politique de la Ville de la communauté d'agglomération
- Un représentant de l'Etat en charge de la Politique de la ville
- Et selon les sujets à l'ordre du jour :
 - Les responsables de service concernés
 - Les partenaires

Modalités d'animation du partenariat

Le comité de pilotage se réunira une fois par trimestre.

Des rencontres partenariales auront également lieu en amont des actions à réaliser.

Modalités d'animation citoyenne

Des réunions auront également lieu une fois par trimestre entre la référente « politique de la ville » et le conseil citoyen afin d'échanger sur nos projets et se concerter sur leur éventuel soutien et l'association à nos actions.

La référente « politique de la ville » participera aux réunions du conseil citoyen de Beuvry accompagnée des conseillers municipaux référents QPV.



Les signataires

Les signataires conviennent de poursuivre et de renforcer leur partenariat conformément aux principes définis dans le document-cadre du Contrat de Ville et dans la présente convention d'application communale.

Ils s'engagent à réaliser d'ici le 31 décembre 2030 les actions mettant en œuvre ces principes et objectifs, à mobiliser les moyens nécessaires et à en assurer le suivi, l'évaluation et à y apporter les adaptations utiles.

Fait à

Le

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |
| <p>Philippe SCAILLIEREZ, Maire de Labourse</p> | <p>Olivier GACQUERRE, Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay- Artois Lys Romane</p> | <p>Jaques BILLANT, Préfet du Pas-de-Calais</p> |